

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

\*\*\*\*\*

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L 113-2 à L 113-7 et L131-3 ;

Vu la demande de permission de voirie formulée par Monsieur Olivier JANVIER du service de l'eau et assainissent d'Amiens Métropole pour la réalisation d'un raccordement AEP au 31 avenue Paul Claudel ;

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

### ARRETE

**Article 1** Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés ci-dessus. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 22 juin 2026 et pendant la durée des travaux

**Article 2** La signalisation sera assurée par la société SADE – rue Marius Morel – 80260 POULAINVILLE.

**Article 3** Madame le Maire, Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 4 juin 2026

Pour le Maire,  
L'adjointe déléguée,



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Bénédicte SIMONIN-THIRIET